

„ Chacun de ces articles, nous ont-ils écrit ;
 „ doit être un traité particulier qui puisse
 „ tenir lieu, en quelque sorte, de cette
 „ quantité innombrable d'autres traités qui
 „ ont été faits sur la même matière. Il
 „ faut, ont-ils encore ajouté, que l'ency-
 „ clopédie de jurisprudence renferme les
 „ opinions différentes des jurisconsultes ;
 „ qu'on y trouve les décisions des différens
 „ tribunaux, même celles qui paroissent se
 „ contredire ; que les principales loix y
 „ soient rapportées en entier, telles que
 „ celles de donations, le concordat, les ar-
 „ ticles qui forment les libertés de l'église
 „ gallicane ; que les articles des coutumes
 „ soient cités en entier, enfin que toutes
 „ les formules soient recueillies, & qu'il
 „ n'y ait pas un acte judiciaire qui soit
 „ omis : de manière que le bénéficiaire, par
 „ exemple, qui voudra faire une résigna-
 „ tion, puisse juger si l'officier public chargé
 „ d'en dresser l'acte, aura exactement suivi
 „ ce que la loi prescrit pour que cet acte
 „ soit valable. C'étoit augmenter notre tra-
 „ vail, mais c'étoit aussi nous indiquer un
 „ moyen sûr de rendre notre ouvrage utile,
 „ non-seulement aux jurisconsultes, mais
 „ encore aux particuliers même de tous les
 „ états. Nous l'avons fait & nous espérons
 „ avoir par-là rendu l'encyclopédie de ju-
 „ risprudence bien plus utile qu'elle ne
 „ l'auroit été, si nous n'en eussions fait
 „ qu'un simple dictionnaire, tel que ceux
 „ qui ont paru jusqu'à présent „